

Vote de crédits x

approuvé sans réserves les crédits

totaj. le 17 Mars 1956.

L. L. K. vote les crédits suivants en 1955: A. F. A. ex 1954 - 7459⁴

ch. 2. art. 5. Frais perception taxes locaux: 635⁴ ch. 5 art. 20. Subvention des votes urbains:

80614⁴ 5-11. Chemins vicinaux 161661 ch. 11 art. 4 Emploi D. de guerre: 58149